UNE ETUDEDES CHEFFERIES TRADITIONNELLES YORUBAS PAR RAPPORT A LA CONCEPTION DU POUVOIR CHEZ MONTESQUIEU

Par

Aliyu ADEDEJI Ajao
Département des Langues Européennes
Université de Lagos
Lagos, Nigeria
Courriel: aaaliyu328@gmail.com
Tel : (+234) 08055320411

Résumé

L'organisation de la société remonte à la création de l'Humanité. Nous savons que la première société est représentée par Adam, sa femme Eve et ses enfants. Dans cette première société, nous savons aussi que la répartition des tâches était bien établie entre Adam et Eve. Par exemple Adam qui était considéré comme le chef de famille avait pour tâche essentielle de s'occuper des moyens de survivance de sa famille alors qu'Eve était chargée du soin et de l'éducation des enfants. Cette répartition des tâches dans la famille d'Adam peut être assimilée au partage du pouvoir dans une société donnée puisque la famille est considérée comme le premier maillon de la société. Les Yorubas sont considérés comme l'une des ethnies les plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. Ceci à cause de la particularité de leur organisation politique. Nous allons examinerla répartition du pouvoir surtout politique en pays traditionnels yorubas par rapport à la conception du pouvoir chez Montesquieu à travers *l'Esprit des lois*.Il est surtout question du pouvoir politique de l'oba vis-à-vis des pensées de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs.

Mots clés: Chefferie traditionnelle – Chef Yoruba – pouvoir politique – Oba.

Abstract

Social organization can be traced to the creation of Humanity. Adam, his wife Eve and their children are considered members of the first society. In this society, it is acknowledged that tasks were well established between Adam and his wife Eve. For example, as head of the family Adam was responsible for the subsistence of the family while Eve was in charge of the upbringing and education of the children. This division of laborin Adam'sfamily canbelikened to thesharing of powersin a given societyas the familyis regarded as thefirst link of thesociety.Yorubaare consideredoneof the most dynamicethnic groupsinWest Africa. This is because ofthe peculiarity oftheirpolitical organization. In this paper, we examinedthe distribution ofpowersespecially political power in ancient Yoruba land in relation totheconcept of powersin Montesquieu's *Spirit of the laws*. Our main concern here is the political power of the Oba in relation to Montesquieu's thoughts on separation of powers.

Key words: Traditional Chieftainship – Yoruba Chief – political power – Oba.

1. INTRODUCTION

Les Yorubas constituent l'une des plus anciennes ethnies de l'Afrique. Ils ont été repérés peu avant le quatrième siècle avant JC à l'Ouest de l'Afrique. Ils constituent une population d'environ

cinquante millions d'habitants répartis dans plusieurs pays du monde. La plus grande partie de cette population se trouve au Nigéria et représenteenviron 21% de la population de ce pays (*World Factbook*, August 2007). D'autres se trouvent au Bénin, au Togo, au Ghana, au Canada, au Brésil, en République Dominicaine, en Jamaïque, au Cuba et au Trinidad et Tobago. Notre préoccupation dans cette communication est d'examiner comment était organisé le pouvoir politique dans l'ancien royaume Yoruba. Ceci par rapport à la conception du pouvoir par Montesquieu dans *l'Esprit des lois.* Nous allons tout d'abordprésenter les différents chefs Yorubas. Nous allons nous concentrer surtout sur l'Ooni d'Ife, l'Alafin d'Oyo, l'Awujale d'Ijebu, l'Alake du territoire d'Egba et l'Oba. Ensuite nous, nous allons passer à l'étude de la répartition du pouvoir politique par rapport à*l'Esprit des lois* de Montesquieu.

2. LES DIFFERENTS CHEFS YORUBA

2.1. L'Ooni d'Ife

La ville d'Ife est considérée comme le bastion spirituel des Yoruba.La ville est appelée normalement « Ile-Ife » qui signifie littéralement « la maison d'Ifè ». La ville d'Ilé – Ifè a à sa tête l'Ooniqui est à la fois son chef politique et spirituel. En effet, l'Ooni est considéré par les habitants de la ville d'Ilé – Ifè comme un être très puissant représentant de Dieu sur la tête. Il est reconnu comme la seconde divinité après Olodumaré, l'Être Suprême. Malgré qu'il soit très puissant comme roi au sein de son royaume, l'Ooni ne règne pas seul. En d'autres termes, il n'est pas un dictateur car il partage son pouvoir avec le conseil des chefs traditionnels. Ce conseil des chefs traditionnels est divisé en deux camps: ceux de la gauche et de la droite représentés chacun par un chef.

A gauche, nous avons les chefs qui représentent les intérêts des princes ; c'est-à-dire ceux qui peuvent accéder au trône en cas du décès de l'Ooni. Les chefs de la droite les intérêts religieux et spirituels du royaume. Il est aussi important de signaler que l'Ooni a un adjoint avec qui il partage son pouvoir. En dehors de l'administration centrale du royaume d'Ifè, il existe aussi des chefs des différents tribus composés des chefs de familles étendues (le village est composé de beaucoup de tribus et de villages) qui ont d'importants rôles politiques à jouer dans la vie sociale et politique du royaume mais le rôle de ces derniers est limité par le conseil interne de l'Ooni. Bien qu'il bénéficie du pouvoir et du respect de la part de ses sujets, l'Ooni n'a pas de pouvoir absolu et au cas où il abuse de son règne, certains mécanismes sont mis en place pour contrôler ses excès.

Dans certains cas assez sérieux, l'on peut demander à un Ooni d'ouvrir une couronne perlée appelée « Are » et lorsque cela se produit, cela signifie que l'Ooni doit se suicider. Et aussi en ce qui concerne la désignation d'un Ooni comme d'ailleurs de la plupart des chefs Yorubas, elle se fait par la consultation de l'oracle d'Ifa. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, le trône d'ooni n'est pas réservé qu'aux hommes. C'est ainsi qu'entre le 17ème et le 20ème siècle, la ville d'Ifè eut comme Ooni une femme nommée « LuwoGbagiga ». Mais cette dernière avait été forcée hors du trône à cause de sa sévérité et de sa méchanceté.

2.2. L'Alafin d'Oyo

Le royaume d'Oyo est le bastion politique des Yorubas car il est considéré comme le premier royaume Yoruba sur la terre. C'est un royaume qui avait sous son contrôle beaucoup d'autres états minuscules qui dépendaient de lui pour sa protection. Ce royaume avait et a toujours comme siège l'actuelle ville d'Oyo dans le Sud-ouest du Nigéria. Le royaume d'Oyo est gouverné par l'Alafin. Bien qu'il ait beaucoup de pouvoirs qui tendent vers la vénération, les activités de l'Alafin sont contrôlées par l'Oyo-mesi. L'Oyo-mesi est un conseil royal composé de sept membres et a à sa tête le Bashorun. Il a pour rôle d'introniser le nouveau Alafin, de modérer et contrôler les actions de l'Alafin. L'Oyo-mesi n'a pas aussi de pouvoir absolu, son influence est aussi supervisée par le culte Ogboni qui représente l'opinion populaire et renforcée par l'autorité religieuse. Dès lors, le pouvoir de l'Oyo-mesi est supervisé par le culte Ogboni.

L'ascension au trône d'un Alafin est aussi très délicate. Personne ne peut accéder au trône sans être un descendant d'Oranyan qui est considéré comme le fondateur du royaume d'Oyo. Pourtant, le poste de l'Alafin ne passe jamais automatiquement du père au fils car il y a beaucoup de lignées distinctes de descendance royale. En effet, la sélection d'un nouveau Alafin est le devoir de l'Oyo-mesi qui choisit parmi les prétendants au trône grâce à l'aide de l'Ogboni et de l'oracle d'Ifa. Nous constatons donc que bien que l'Alafin soit vénéré en vertu de son pouvoir tant politique et spirituel, il n'est pas un monarque avec le pouvoir absolu. Il partage son règne avec d'autres personnes qui contrôlent ses actions. Il est aussi important de signaler que l'Alafin ne peut pas être démis de ses fonctions, au contraire lorsque le règne d'un Alafin ne plait pas à au peuple, l'Oyo-mesi sous l'autorité du Bashorun lui présente une calebasse vide ou les œufs du perroquet comme signe qu'il doit se suicider.

2.3. L'Alake d'Egba

L'Alake d'Egba est un monarque qui est aussi considéré comme le président du comité des chefs traditionnels de tout l'état d'Ogun au Sud-ouest du Nigéria. En effet, il y a plusieurs chefs traditionnels dans l'état d'Ogun. Mais deux d'entre eux sont plus proéminents que tous les autres: l'Alake d'Egba, et l'Awujale d'Ijebu.

Avant les indépendances, l'Alake d'Egba contrôlait un empire comprenant quatre provinces qui étaient indépendantes les unes des autres. Ces provinces sont : EgbaAlake, EgbaOke-Ona, EgbaOlowu et EgbaAgura. Comme tous les autres Obas ou chefs traditionnels Yorubas, l'Alake d'Egba incarnait à la fois le pouvoir politique et spirituel de son royaume. Chaque province était dirigée par son roi assisté d'un conseil provincial. Mais les affaires sérieuses étaient laissées à l'Alake et son conseil. Le conseil royal comprenait quatre sociétés : la société Ogboni, la société Olorogun, la société Parakoyi et la société Ode.Le premier Alake s'appelait Ajalake et le dernier Okikilu avant la chute de l'ancien royaume Yoruba.

Bien que nous ayons toujours ces structures traditionnelles en place, elles n'ont plus les mêmes pouvoirs comme avant. Mais elles existent toujours et occupent les mêmes sièges qu'auparavant. C'est ainsi que l'Alake d'Egba occupe toujours le palais ancestral construit à Abéokuta la capitale de l'état d'Ogun. Ce qui est important ici est de noter que l'intronisation d'un Alake comme celle de la plupart des Obas d'ailleurs, se fait à travers desélections organisées par le conseil royal. Bien entendu que ces élections ne sont pas ouvertes à tous les habitants du royaume. Les candidats sont purement les membres de la lignée des descendants royaux.

2.4. L'Oba

L'Oba est normalement à la tête de la petite chefferie Yoruba. En d'autres termes, l'Oba est le plus petit monarque Yoruba. Avant les indépendances, un royaume typique comprenait beaucoup de villes (Ilu), des villages (eleto), des marchés et des fermes utiles. La ville (Ilu) était l'unité politique de base qui était composée des lignées. L'une de ses villes (Ilu) servait de capitale au royaume où résidait le roi (Oba). L'Oba en place portait une couronne perlée conférée à ses ancêtres d'Ife et sa ville était définie comme « ilualade » qui signifie (ville couronnée) pour la distinguer des autres villes. Ceci parce qu'on distinguait des villes inférieures « iluereko » qui étaient situées en marge des

fermes. Il est important de signaler aussi des villes commerciales « Iluoloja » avec des Obas qui n'étaient pas autorisés à porter de couronnes perlées, des hameaux (abule) et des camps (ago ou aba).Chaque Oba a au moins un conseil de chefs formant normalement un puissant cabinet.

L'appartenance à ce conseil est généralement héréditaire. Ainsi, les chefs sont considérés comme les représentants de leurs groupesde familles et comme émissaires du roi et du royaume. Une autre chose très pertinente est le fait qu'en pratique, le régime de l'Oba n'est pas un régime totalitaire. C'estpourquoiOlaniyan (Olaniyan43)déclare en plus:

> *In Practice, however, the oba was not an absolute ruler. His powers were checked in a number of ways and more importantly, he did not rule singlehandedly but in conjunction with a council of chiefs known generally as Iwarefa. The chiefs on the council were usually grouped into two parallel lines representing commoners' interests and princely interests.*

Traduit comme suit :

> *En pratique pourtant, l'oba n'était pas un monarque absolu. Son pouvoir était contrôlé avec beaucoup de mécanismes et plus important, il ne règne pas seul mais en collaboration avec un conseil de chefs connu généralement comme Iwarefa. Les chefs membres du conseil étaient normalement groupés en deux lignes parallèles représentants les intérêts généraux et les intérêts princiers.*

La citation ci-dessus nous montre que l'oba ne pouvait pas s'arroger tous les pouvoirs bien qu'il soit vénéré comme un demi-dieu. Il devait toujours tenir compte de l'avis de son conseil traditionnel.

En dehors des chefs que nous venons d'examiner, il existe d'autres petits chefs qui font partie de la cour du roi. Ces chefs existent toujours aujourd'hui mais à titre honorifique puisque seuls les obas ont une fonction définie au sein de la société. Il s'agit de l'Apena et le Jaguna.

2.5. L'Apena

L'Apena« Ape-enia » (Celui qui convoque les réunions) est le plus important personnage au sein de l'Ogboni bien qu'il ne soit pas le leader. Il est considéré comme le maître de la loge. Il incarne la vue, la voix et l'écoute de l'Ogboni. Il occupe un fauteuil très distinct de ceux des autres membres de la confrérie et demeure un membre de droit de l'Iwarefa. A noter que l'Apena a trois chefs subalternes qui sont sous ses ordres.

2.6. Le Jaguna

Le Jaguna « A- jagunlojuona » (celui qui combat au milieu de la rue) était le Chef suprême et le commandant de l'armée. Il est entouré de deux adjoints: Lukotun « Olu ti ikootunloju » (le chef des armées de droite) et Lukosi (le commandant des soldats de gauche) qui étaient tous sous son autorité. L'Apena reste par ailleurs l'un des titres les supérieurs de nos jours après suivi de celui de Bashorun. C'est une nomination royale qui équivaut au ministre de la défense. Il rend seulement de compte au roi et doit porter sa couronne devant le roi pendant que les autres guerriers doivent laisser leurs têtes nues.

3. LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES YORUBA ET LA CONCEPTION DU POUVOIR CHEZ MONTESQUIEU

Selon le dictionnaire de Français Larousse, une chefferie est une organisation politique de la société traditionnelle, à base familiale ou clanique, construite autour du chef et dont l'exemple le plus complet se trouve en Afrique noire.

Nous pouvons donc définir la chefferie traditionnelle comme une organisation politique d'une société composée des personnes ayant les mêmes coutumes et les mêmes traditions sous l'autorité d'un chef qui est le symbole de la puissance de cette société. Ainsi dans certains pays en Afrique les chefferies traditionnelles sont régies par des lois. C'est le cas du Cameroun où elles sont régies par un décret de 1977. La loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 assure la représentation des chefferies traditionnelles en prévoyant leur présence dans les conseils régionaux.

Aussi toujours au Cameroun, les chefferies peuvent être du premier, deuxième ou troisième degré selon leur importance territoriale ou historique. Au Nigéria, les chefferies traditionnelles sont reconnues et ont une certaine influence politique. Mais, leurs activités ne sont régies par aucune loi fédérale. En d'autres termes, les chefs traditionnels nigérians n'ont aucun pouvoir politique selon la constitution fédérale. Avant les indépendances, ils étaient associés à la gérance des affaires étatiques dans le cadre de « l'indirect rule ». Les chefs Yorubas ne font pas exception à cette règle.

Les Chefferies traditionnelles Yorubas sont très originales de par leur mode d'administration politique et structurelle. Le pouvoir politique dans une chefferie Yoruba est élaborée autour de deux processus clés: d'abord, la représentation symbolique personnifiée en la personne de l'Oba, qui à travers la lignée royale, est associé aux racines du royaume et devient ainsi le symbole et

l'incarnation de l'identité historique du royaume. Ensuite, la représentation politique dont les acteurs sont les chefs et les représentants des lignées dont les postes précèdent parfois la formation du royaume et qui sont à la fois les symboles de l'intégrité territoriale et l'harmonie sociale de ses habitants.

La politique Yoruba est basée sur un principe fondamental, par exemple que la qualité de ses citoyens « ara ilu » s'acquiert par intégration dans une lignée spécifique. Ceci signifie que l'intégration des individus dans une société Yoruba typique se fait à travers les familles considérées comme les premières unités sociales ou d'autres groupes décents. C'est pourquoi Fadipe (1970: 208) décrit la famille étendue chez les Yorubas comme « the smallestpolitical unit in Yorubaland » qui signifie: « la plus petite unité politique en territoire Yoruba ». Toujours selon Fadipe, l'individu moyen ne peut exprimer sa loyauté envers l'autorité centrale qu'à travers le chef de famille. C'estpourquoiFadipe (Fadipe211) affirmeque:

> *There was not much of an abstract loyalty to country. The individual stood behind the head of his extended family, however bad the cause he espoused, particularly if he was successful and prosperous.*

Traduit comme suit:

> *Il n'y avait pasbeaucoupdeloyautéabstraiteau royaume.L'individuse tenait derrièrele chefdesa famille élargie, quel que soit la mauvaise cause qu'ila défendue, en particulier s'ilest riche et prospère.*

Cette déclaration de Fadipe nous semble acceptable compte tenu que l'intégration d'un individu comme un ensemble politiquement représentable est d'ailleurs un phénomène contemporain. C'est ce qui a poussé certains auteurs à cause de ce principe à décrire ce genre de système politique comme une fédération des groupes décents.

Revenons à la conception du pouvoir dans les chefferies Yorubas traditionnelles. Comme nous l'avons vu un peu plus haut dans cette communication, l'Oba représente l'autorité politique chez les Yorubas. L'oba est généralement le chef naturel de son peuple et est sélectionné selon les coutumes purement locales. Cependant, sa nomination doit être confirmée par le gouvernement central d'Oyo.Comme nous l'avons remarqué avec les pouvoirs de l'Ooni, de l'Alafin, de l'Alake et autres Obas Yorubas, les structures politiques, sociales et culturelles Yorubas comportent certaines caractéristiques démocratiques. Par exemple lorsque les rois sont souvent considérés comme des « Alaseekejiorisa » (adjoints de l'Être Suprême, détenteur de l'autorité), certaines qualités

exceptionnelles attachées au pouvoir politique du roi confirmaient ce statut. Mais, il y avait certains mécanismes mis en place pour veiller à ce que le roi n'abuse pas de son pouvoir.

Il est certes indiscutable que la méthode du choix des chefs Yorubas comporte certaines perspectives démocratiques. Le processus menant au choix du leader laisse présager certaines leçons d'humilité au roi. L'humilité est nécessaire pour éduquer celui qui deviendra roi sur les conditions de vie de la population. Alors que les obas étaient garants du pouvoir royal, ils se rappelleraient aussi des différentes étapes de son intronisation. Ils se rappelleraient comme ils ont été choisis parmi tant de candidats pour les postes qu'ils occupent. Un autre caractère démocratique de la chefferie traditionnelle Yoruba est que les règles préétablies pour la sélection de l'oba et de la gouvernance étaient clairement reconnues par les Obas et l'ensemble de la population, et les Obas et leurs sujets savaient qu'en cas de mort ou de départ d'un oba, les rites de succession étaient arrêtés et connus de tout le monde. Ainsi, chaque chefferie traditionnelle Yoruba avait un système d'ascension au trône bien défini et connu des citoyens et des candidats potentiels au trône.

Le système était si démocratique que les règles étaient suivies à la lettre. Ce qui rendait impossible pour n'importe qui de s'imposer sur les populations puisqu'il assurait que pour devenir oba, les formalités matérielles et spirituelles étaient remplies. Dans ce cas, le champ était ouvert à tous les candidats au trône qui étaient supposés avoir les mêmes chances de devenir oba. Ceci montrait au peuple qu'il avait son mot à dire pour déterminer celui qui accéderait au trône. Bien qu'il soit un peu exagéré de voir ici une séparation des pouvoirs de la manière qu'elle est conçue dans une démocratie classique, car dans la chefferie traditionnelle Yoruba, les mêmes organes remplissent à la fois des fonctions à caractère administratif, législatif et judiciaire.

Malgré ce degré de partage des pouvoirs, il est important de signaler que tout homme à la tête d'une entité est susceptible d'abuser de des pouvoirs car le pouvoir incarne certaines puissances qui peuvent buire à l'homme s'il ne fait pas attention. Ce roi ou autre chef à la tête de d'un royaume ou d'une chefferie peut être corrompu par ce dernier. C'est dans ce sens que Montesquieu (Montesquieu293)affirme que:

> *C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser.*

Traduitcomme suit:

> *It is eternal experience that every man who has power is inclined to abuse it.*

La citation ci-dessus de Montesquieu démontre clairement que personne n'est infaillible lorsqu'il s'agit de l'exercice du pouvoir politique et c'est pour contrecarrer cette obsession du pouvoir que Montesquieu suggère la séparation des pouvoirs politiques dans le but d'obtenir un équilibre des forces au sein des différents pouvoirs politiques.

Mais cela ne représente pas un obstacle à la distribution des pouvoirs qui peut être qualifiée de « constitutionnelle » et qui règle les relations entre les deux organes suprêmes: l'oba et le conseil des chefs. Cette distribution et l'équilibre des pouvoirs pourraient correspondre à un principe bien connu exprimé par Montesquieu (Montesquieu 293):

> *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.*

Nous pouvons donc déduire de la citation de Montesquieu que la séparation des pouvoirs est une nécessité et que les chefferies traditionnelles Yorubas avaient un certain caractère démocratique puisque l'oba n'était pas un monarque autocratique. Autrement dit, il n'avait pas de pouvoir absolu.

CONCLUSION

Le système politique Yoruba était extrêmement complexe et pourrait provoquer des confusions chez certaines personnes. Nous avons examiné les activités autour de certains rois (Oba) tels que l'Ooni d'Ife, l'Alafin d'Oyo et l'Alake d'Egba. Ces trois obas peuvent être considérés comme des chefs de premier degré. Le plus puissant d'entre eux en pays Yoruba était l'Alafin qui était considéré comme le président de la cour suprême. En d'autres termes, tous les procès dont les acteurs n'étaient pas satisfaits étaient envoyés à l'Alafin qui jugeait et dont les arrêts étaient définitifs.

Il ressort aussi de cette étude que bien que l'oba incarne la tradition et détient le pouvoir politique, il n'était pas un monarque absolu car il partageait son pouvoir avec un conseil de chefs. Ce qui nous a amené à conclure que la conception du pouvoir en pays Yoruba présentait certaines similarités avec les pensées de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs. Mais, il est important de noter que le rôle du conseil de chefs est parfois faible devant un oba très puissant et influent au sein de la superstructure yoruba. Notons aussi que par rapport à ce qui fait aujourd'hui avec la destitution d'un

oba et son remplacement par un autre de son vivant, l'oba était voué au suicide lorsque son peuple n'était plus satisfait de son règne.

OUVRAGES CITES

Olaniyan, Richard.*Nigerian History and Culture*. London: Longman Group Limited, 1985

Fadipe, N.A.*The Sociology of the Yoruba*.Based on his Ph.D. thesis. London-Ibadan: Okediji, F.O. and O.O. (eds 1970), 1940.

Montesquieu (1748).*L'Esprit des lois*. Paris: GF Flammarion, 1748.

D'AUTRES OUVRAGES CONSULTES

Agblemagnon, F. (1969). *Sociologies des sociétés orales d'Afrique noire*. Les Evé du Sud-Togo. Paris.

Ajisafe, A.K. (1924). *History of Abeokuta*.Bungay: Richard Clay & Sons Ltd.

Akinjogbin, I.A. and Ayandele, E.A. (1980). "Yoruba Land Up to 1800" in IkimeObaro (ed.) *Groundwork of Nigerian History* (Ibadan: Heinemann Educational Books.

Fabunmi, M.A. (1985). *IFE: The Genesis of Yoruba Race*. Lagos: John West Publications Limited.

Fadipe, N.A. (1970). *The Sociology of The Yoruba*. Ibadan: Ibadan University Press.

Johnson S. (1956). *The History of the Yoruba*.Lagos: CMS.

Montesquieu. (1748).*L'Esprit des lois*. Paris: édition 2012 GF Flammarion.

Munoz, J.L.(2003). *A living Tradition: Studies on Yoruba Civilisation*. Ibadan: Bookcraft Ltd.

Olaniyan Richard ed. (1985).*Nigerian History and Culture*. London: Longman Group Limited.

Osae, T.A. and Nwabara, S.N. (1980).*A short History of West Africa AD 1000-1800*. London: Hodder and Stoughton.

Smith, Robert S. (1969). *Kingdoms of the Yoruba*. London: Methuen & Co. Ltd.

Stride G.T. and Ifeka Caroline.(1971). *Peoples and Empires of West Africa*.Lagos: Thomas Nelson.

Dictionnaire des symboles et des thèmes littéraires 1978). Paris: Ed. Fernand Nathan.

Ducrot, Oswald et Tzvetan, Todorov (1972).

Dictionnaire encyclopédique des sciencesdu langage. Paris: Seuil.

Grimal, Pierre (1951).*Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*. Paris: PUF.

EncyclopediaUniversalis.(2009). Paris: Librairie Hachette.

Le dictionnaire Le Petit Larousse. (2006). Paris: Librairie Larousse.

Le grand Robert de la langue Française. (1995). Tome1, Paris: Librairie Robert.

Le Petit Larousse illustré.(2006). Paris: Larousse.

World FactBook. (August, 2007)